

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Nice, le 12 mai 2016

AÉROPORT CANNES MANDELIEU  
N°1

Département Développement  
Durable et Environnement

Référence : Nice-Sub05/KV/2016.63

**LRAR**

06150 CANNES LA BOCCA

**Objet :** Inspection documentaire du 09 mai 2016 suite à incident signalé – Aéroport de Cannes Mandelieu

**PJ :** Rapport référencé Nice-Sub05/KV/2016.64

Monsieur,

Le 09 mai 2016, j'ai procédé à une visite d'inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de cette inspection qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse une copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L.514-5 du code de l'environnement.

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à

PREFET DES ALPES MARITIMES  
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général  
147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE cedex

**Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.